



Traité Baba Metsia

Michna 6 - Chapitre 9

הַמְקַבֵּל שְׂדֵה מִחֵבְרוֹ,
וְאָכְלָה חֶגְבִּי, אוֹ נִשְׁדָּפָה,
אִם מִכֶּת מְדִינָה הִיא,
מִנְכָּה לוֹ מִן חֶכּוֹרוֹ.
וְאִם אֵינָה מִכֶּת מְדִינָה,
אֵינוֹ מִנְכָּה לוֹ מִן חֶכּוֹרוֹ.
רַבִּי יְהוּדָה אָמַר:
אִם קִבְּלָה מִמֶּנּוּ בְּמַעוֹת,
בֵּין כֶּךָ וּבֵין כֶּךָ אֵינוֹ מִנְכָּה לוֹ מִחֶכּוֹרוֹ.

Si quelqu'un prend à son prochain un champ à ferme et que les sauterelles en dévorent [les produits] ou qu'il est desséché, si c'est un fléau national, il peut lui retrancher [quelque chose] du fermage ; si ce n'est pas un fléau national, il ne peut rien lui retrancher du fermage. Rabbi Yehouda dit : « S'il l'a pris de lui pour une [certaine] somme d'argent, il ne peut, ni dans un cas, ni d'autre l'autre, lui retrancher [quelque chose] du fermage ».



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions